

DÉLIBÉRATION N° CA 18-49 DU 20 NOVEMBRE 2018
relative à la vente du site de Honfleur

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

Vu le code de l'environnement notamment les articles L.213-8-1, R.213-39, R.213-40 et R.213-43,

Vu la délibération n°CA 17-35 du 14 novembre 2017 modifiée déléguant les attributions du conseil à la Directrice Générale,

Vu le dossier de la réunion du conseil d'administration du 20 novembre 2018.

DÉLIBÈRE

Article 1

Le conseil d'administration autorise la vente du site de l'Agence situé au 21, rue de l'homme de bois à Honfleur pour un montant de 950 000 € correspondant à l'estimation des domaines en date du 5 décembre 2017 augmentée de 10 %. Le conseil d'administration autorise la directrice générale à signer l'ensemble des actes conduisant à la vente du site à la ville de Honfleur.

La Secrétaire du conseil d'administration
Directrice générale de l'agence
de l'eau Seine-Normandie



Patricia BLANC

Le Président
du conseil d'administration



Par déléation
Samuel BOUQUET
Vice-président